

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 9 juillet 2021 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 56 / 2020

Objet de l'autorisation : Construction d'une dépendance accolée à la façade arrière de la maison.

Nom et adresse du requérant : Monsieur Lucien Gerard
45, rue Jean-Guillaume Kremer
L-4999 Sprinkange

Localisation de la construction : 45, rue Jean-Guillaume Kremer
L-4999 Sprinkange
Num. cad. 2260 / 2484
Sect.C de Sprinkange
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.